

au prix du dommage si minime causé à un seul homme, la tranquillité publique d'une Province, le libre exercice des fonctions de nos ministres, l'édification de tout un peuple scandalisé de toutes ces querelles, et, en fin de compte, le bien commun de tous les Ordres. Toutefois, je n'ai pas cru devoir terminer ce différend ; c'est à Votre Paternité qu'il appartient de décider ce qu'il faut faire.

L'Evêque de Grenoble se plaint aussi avec véhémence de quelques-uns de nos Pères qui auraient parlé en termes défavorables et de lui et de ses missionnaires : il ne souffre pas avec moins d'impatience que d'autres membres de la Société lui suscitent, à Turin, des embarras et des obstacles. Je n'ai pu jusqu'à présent découvrir d'une manière assez claire si ses plaintes sont fondées ; mais, en général, il me semblerait indispensable aujourd'hui, plus que jamais, dans l'intérêt de notre œuvre, de recommander instamment à nos Pères, et surtout à ceux de France, de ne jamais s'exprimer qu'avec la plus grande discrétion, la plus grande prudence, qu'avec le plus extrême respect, sur le compte des grands seigneurs séculiers ou ecclésiastiques, et cela non-seulement en présence des étrangers, mais encore entre eux ; car, à peine des paroles imprudentes sont-elles prononcées entre nous, qu'elles arrivent à d'autres oreilles avec une facilité extrême, et l'on ajoute, la plupart du temps, des circonstances fausses, qui se font aisément admettre du public à cause de la vérité même qui s'y mêle.

Je pourrais à peine révéler tous les soins que je prends journellement d'apaiser les débats de cette nature. Je serais donc très-heureux si Votre Paternité interposait son autorité dans cette affaire.

De Votre Paternité, etc.

Au Très-Révérénd Père Jean-Paul Oliva.

* Paris, 16 mars 1679.

Mon Très-Révérénd Père,

Je suis très-peiné, après tant d'efforts, de zèle et de soins pour adoucir l'Evêque d'Arras et réconcilier nos Pères avec lui, de voir